

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 FEVRIER 2019 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Héïène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

Absents : M. Mme DE JESUS José (procuration à Mme Courtadon), EMPSON Valérie (procuration à Mme Mège), ESTIER Pascal (procuration à Mme Lonchambon), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Alves)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019 est lu par Mme Isabelle Mège, adjointe et adopté avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

### TRAVAUX :

Tournobert : les travaux réalisés par l'entreprise Besançon sont terminés. La chaussée a été provisoirement remise en état pour être circulaire. L'entreprise Sérange va effectuer les branchements EP et les raccordements aux propriétés des habitants.

La seconde phase de travaux va être finalisée mais ne pourra pas commencer avant juin selon la consultation et la disponibilité des entreprises. Un arrêté de circulation à 30 km/heure sera pris afin de réduire la vitesse tant que la chaussée ne sera pas refaite.

Une plus-value est à prévoir par l'entreprise Besançon en raison de la présence importante de rochers au milieu du village.

Places pour personnes à mobilité réduite : l'entreprise va réaliser la signalisation horizontale et verticale des places PMR.

Impasse du Chauffier : l'entreprise Sérange doit installer les candélabres d'éclairage public.

Ecole maternelle : une réunion a été organisée avec l'Aduhme pour la réalisation d'un bilan énergétique permettant d'envisager à terme des économies d'énergie et de se positionner pour une demande de subvention Feder. Une première tranche de travaux sera réalisée en 2019 avec une partie des travaux prévus : toiture, pose des menuiseries extérieures, électricité et une deuxième tranche sera à prévoir avec une autre partie de travaux, isolation, ventilation, chaudière, etc.

Voirie communautaire : le montant des travaux de voirie devrait s'élever à 45 000€. Avec une participation de la Communauté de Communes de 13 000€ sur l'enveloppe complémentaire et une part de FIC à hauteur de 6 500€.

### AFFAIRES FONCIERES :

DIA: le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AT 644 d'une superficie totale de 3 614 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par les Consorts KIEFFER au profit de M. Tristan FAYOLA au prix de 120 000 € avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Terrain EDF au Pont-du-Bouchet : le Maire a reçu une proposition d'EDF pour la vente de la parcelle AX 114 de 4510 m<sup>2</sup> située près du Pont-du-Bouchet (anse de Sagnes) pour 4500 €. Il s'agit d'une régularisation de la route reliant le village de Sagnes au Pont-du-Bouchet. Un courrier sera adressé à EDF afin de négocier le montant.

### AFFAIRES SCOLAIRES :

Maintien d'une classe : la suppression envisagée d'une classe à l'école élémentaire pour un passage à 3 classes n'aura pas lieu à la prochaine rentrée de septembre 2019. L'école fonctionnera avec ses 4 classes comme actuellement.

Une délibération en faveur du maintien de la classe a été prise et des courriers ont été adressés à l'Inspecteur d'académie. Une réunion s'est déroulée à l'inspection académique à Clermont-Ferrand avec M. le Maire, Mme Mège, adjointe aux écoles et les co-présidentes de l'association des parents d'élèves.

M. le Maire adresse ses remerciements aux élus de la liste majoritaire, à Mme la Députée, M. le Sénateur, les Conseillers départementaux et l'association des parents d'élèves pour leur mobilisation et leur présence afin de conserver les 4 classes de l'école élémentaire.

Le Maire reste vigilant concernant les effectifs pour l'année scolaire 2020/2021.

### INTERCOMMUNALITE :

Service commun ADS de gestion de l'urbanisme : la communauté de communes a réajusté les tarifs des services de l'urbanisme concernant les CUa qui deviendront gratuits en 2019. La participation par habitant sera réévaluée. Cependant la dotation des communes sera légèrement revue à la baisse.

Restauration collective : le schéma d'organisation et de production a été présenté.

2 sites de production se trouvent sur la commune, le premier site est celui de l'EHPAD qui fournit les repas pour ses propres résidents et ceux de l'EHPAD de Manzat et le portage des repas et le second site est celui de la cantine scolaire.

Dans la nouvelle organisation, ce sont les 29 communes de l'intercommunalité qui participeront aux travaux avec un montant total d'investissement et 50% de subvention. La part des Communes sera ramenée à 17%.

Terrain du futur EHPAD : en raison de la situation de blocage concernant le terrain du futur EHPAD, une rencontre entre les vendeurs, l'agriculteur, la Communauté de Communes, la Mairie et les juristes en charge du dossier a été demandé par M. le Maire. Celle-ci est prévue prochainement

### QUESTIONS DIVERSES :

- Fibre optique : l'implantation de poteaux sera nécessaire sur quelques secteurs pour permettre de desservir toute la commune. Les travaux sont toujours en cours

- Association collectif pauvreté précarité : ce collectif regroupe plusieurs associations, dont l'association Abbé Pierre qui vient en aide aux plus démunis. Il est à la recherche de terrain pour la création de 20 logements dans le secteur des Combrailles qui sera financée par l'Etat.

Le collectif souhaiterait faire une proposition sur les logements des cités Croix Mallet 2. Il va solliciter une rencontre avec OPHIS et les représentants d'Aubert et Duval le propriétaire.

- Recensement de la population : Il s'est terminé le 16 février et a dénombré plus de 1 700 habitants soit une hausse de la population. La commune avait perdu plus de cent habitants en dix ans

- Téléphonie mobile/Zones blanches : une réunion s'est déroulée avec Mme la Sous-préfète d'Ambert, un responsable du Conseil Départemental et l'opérateur Orange pour l'opération « New Deal des 800/1300 sites » en vue de l'amélioration de la couverture mobile du territoire. Pour le site du Plan d'eau des Fades-Besserve, l'installation d'un pylône est prévue à Confolant et à Coureix.

Le pylône présent sur Saint-Jacques d'Ambur pourrait être utilisé pour installer de nouveaux relais afin d'obtenir une couverture plus étendue et de meilleure qualité allant jusqu'au Pont du Bouchet.

- La Poste : un passage de 25 heures d'ouverture actuelles à 24 heures d'ouverture du bureau de La Poste se fera en juin. Durant la période estivale, une alternance sera mise en place avec le bureau de St Georges.

Informations diverses :

- Le nouveau véhicule Renault Master sera livré aux services techniques courant mars.

- Un magasin d'informatique « Frolon » pour vente et maintenance informatique est en cours d'installation dans la commune.

- La recherche de terrain se poursuit pour la construction d'un funérarium près du local des Pompiers.

- L'amplitude des horaires d'ouverture de l'Office du Tourisme des Ancizes-Comps sera plus importante cette année avec une ouverture de 3 jours par semaine d'avril à juin et une ouverture tous les jours en période estivale.

- Viaduc des Fades : Un dossier va être déposé auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la mission Bern.

- La réunion du budget aura lieu fin mars ou début avril, selon obtention des informations budgétaires. La commission 1 fera une réunion préparatoire. L'excédent de fonctionnement est de l'ordre de 300 000 €.

Les plus gros investissements pour 2019 concerneront l'école maternelle, la voirie de Tournobert et l'enfouissement des réseaux.

- Le bâtiment Maignol situé dans le bourg est en très mauvais état, plusieurs courriers ont été adressés au propriétaire. Une rencontre sera de nouveau envisagée avec le propriétaire.

- A la Croix-Mallet, l'ancien bâtiment Bourduge a été racheté, la haie nécessite d'être taillée en bordure de route. Une demande sera faite au nouveau propriétaire.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.